



Interpellation

**Projet de plans d'eau de ski nautique à Yverdon-les-bains : Le Conseil d'Etat est-il prêt à glisser sur ses principes ?**

Au sud de la ville d'Yverdon-les-Bains, à quelques centaines de mètres du lac de Neuchâtel, deux lacs artificiels destinés à accueillir les amateurs de ski nautique pourraient voir le jour. Ce projet qui couvre 21,7 ha (soit environ l'équivalent de 30 stades de football) entraînera la perte de près de 20ha de terres agricoles régulièrement cultivées.

Le plan de financement présenté par la fédération suisse de ski nautique et de wakeboard (FSSN) prévoit un budget de 7'800'000 frs, dont 36 % restent à chercher. Le projet devrait être alimenté à hauteur de 35 % par les pouvoirs publics, dont 2'350'000 frs (30%) par le canton. 800'000 frs seront versés par le fonds d'équipement touristique (FET) et 1'560'000 frs par le service de l'éducation physique et du sport (SEPS) sous réserve de l'octroi d'un soutien financier communal et fédéral.

Alors que le canton s'est fixé comme objectif de limiter la perte de surface agricole utile et de promouvoir une économie rurale de proximité (Agenda 21 cantonal), on peut légitimement s'étonner de l'enthousiasme du canton à soutenir ce projet.

Dès lors, nous avons l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants :

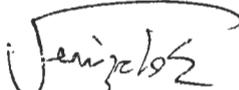
- Les surfaces concernées par le projet sont-elles classées en surface d'assolement (SDA) ? Si oui, compte tenu des dispositions de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (art. 26 ss OAT) et du plan directeur cantonal vaudois (fiche F12), le canton a-t-il l'intention de compenser la perte de surfaces que ce projet pourrait engendrer ? Si oui, sur quel territoire ?

- Selon le plan directeur cantonal (fiche F 11 *Priorités du sol*), les terres concernées sont jugées de qualité « assez bonnes ». Le Conseil d'Etat peut-il confirmer ce jugement ?

- Considérant que ce projet va à l'encontre de la politique agricole défendue par le canton, le Conseil d'Etat est-il prêt à renoncer à son soutien ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente interpellation.

Yverdon-les-Bains, le 21 avril 2009

  
Vassilis Venizelos

( Ne souhaite pas développer )

Vu